



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 24 mars 2022

PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 08/2022 concernant la

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 166'500 pour la rénovation et la modernisation de l'éclairage public

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

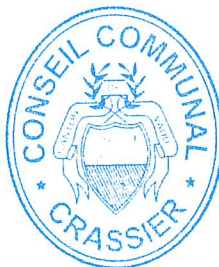
après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 08/2022 par :

OUI : 28, NON : 0, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 24 mars 2022.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet